

DOSSIER TECHNIQUE FREE-UP L'ECHELLE EUROPEENNE – LEEVEL

Photo produit



LEEVEL
L'ECHELLE EUROPEENNE

Type produit :	ECHELLES METIERS
Référence produit :	FREE-UP
Date de mise en circulation :	[État]
Norme :	EN131
Désignation produit :	Echelle d'accès camion de type FREE-UP

Visuel produit



1- GENERALITES	3
2- CONSIGNES DE SECURITE	4
3- LIMITES D'UTILISATION	5
4 – INSTALLATION	6
5 – ENTRETIEN ET VERIFICATION	11
6 – PLANS ET SCHEMAS	13

1.1 Introduction

Ces instructions d'utilisation et limites d'utilisation ne sont valables pour les fabrications de la marque **LEEVEL** de **L'Echelle Européenne**.

Ce manuel d'instructions et d'utilisation contient des informations importantes, concernant l'entretien et la sécurité d'usage de l'équipement, l'opérateur doit avoir une connaissance de ce manuel avant toute utilisation.

Le manuel vous indique le mode d'utilisation ainsi que ses limites.

Avant tout le s'assurer que le présent manuel est disponible au personnel qui utilise ou effectue la maintenance et le stockage du produit.

L'utilisation, la mise en place, le déplacement et la vérification doivent être effectués conformément aux instructions de ce manuel, afin d'obtenir les conditions optimales d'utilisation.

Le montage et démontage des structures doivent être effectués, sous la supervision directe d'un responsable, qui vérifie l'intégrité structurale des composants, l'efficacité des connexions et des systèmes de sécurité.

Si nécessaire le responsable exigera lors de l'utilisation à ce que le personnel utilise des équipements de protection individuelle contre les chutes.

Dans la position de la base de l'échafaudage Mobile, évaluer soigneusement l'interférence possible d'obstacles existants durant l'élévation. En particulier, lorsque vous travaillez à proximité de lignes électriques, il convient de déplacer l'échafaudage mobile à une distance minimale de 5 m, en tenant compte également les oscillations possibles auxquelles les câbles qui peuvent être soumis sous l'effet du vent.

1.2. Désignation

L'équipement identifié par le N° FREE-UP est ECHELLES METIERS

1.3. Constructeur

	<p>L'Echelle Européenne</p> <p>Parc Marcel Dassault, 457 rue Henri Farman 34 430 SAINT JEAN DE VEDAS - FRANCE Tel : (+033) 04 67 27 36 55 Fax : (+033) 04 67 27 36 55 Mail : info@echelle-europeenne.com Web : www.echelle-europeenne.com</p>
---	--

1.4. Références normatives

Norme	Désignation
NF E85-013	Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents - Choix d'un moyen d'accès
NF E85-014	Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents - Passerelles et plates-formes de travail
NF E85-015	Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents - Escaliers, échelles à marches et garde-corps
EN ISO 14-122-1	Sécurité des machines Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 1 : Choix d'un moyen d'accès fixe entre deux niveaux
EN ISO 14-122-2	Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 2 : Plates-formes de travail et passerelles
EN ISO 14-122-3	Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 3 : Escaliers, échelles à marches et garde-corps
NF EN 131	Echelles

L'équipement faisant l'objet de ce manuel doit être utilisé uniquement pour des accès, des maintenances et pour la création de postes de travail sur machines ou dans des zones techniques non accessible au public.

L'installation et la mise en place de l'équipement doit être effectué sous le contrôle d'un responsable qui s'assure que les employés ont reçu les instructions et une formation adéquate pour l'utilisation du produit.

- L'équipement ne peut être utilisé que par du personnel ayant été formé et ayant lu le présent manuel d'instruction.
- La surface devant accueillir l'équipement mobile doit être en mesure de supporter son poids ainsi que celle des utilisateurs, et doit être plane.
- Vérifier la surface autour de l'équipement, le sol doit être plan afin de pouvoir mouvoir le produit en toute sécurité. Veillez à ce qu'il n'y ait aucun obstacle.
- Ne pas déplacer l'équipement avec du matériel ou un opérateur sur la plateforme de travail
- Vérifier le niveau de l'équipement avant de monter sur la plateforme de travail grâce au niveau intégré.
- La charge maximale et la hauteur maximale ne doivent pas être dépassées ou modifiées.
- Avant toute utilisation, le produit doit faire l'objet de contrôles, s'il présente des défauts visibles. Au cas où l'équipement présenterait des défauts, son utilisation ne sera autorisée qu'après la réparation dans les règles de l'art.
- Si l'équipement est mobile, avant d'utiliser l'équipement, vérifier que les freins des roues sont bien bloqués
- Si l'équipement est doté de stabilisateurs, il est impératif de les mettre en place avant toute utilisation du produit
- Si l'équipement est réglable en hauteur, les prescriptions sur la sécurisation du réglage en hauteur doivent être respectées
- Si l'équipement est doté d'un réglage par vérin, l'équipement peut être placé à la hauteur requise avant la montée avec une manivelle à vérin. Bien fixer le mécanisme afin qu'une montée en sécurité soit assurée.
- Vérifier que le poids sur la plateforme n'est pas supérieur aux caractéristiques données par le fabricant et mentionné par un autocollant sur le produit.
- Ne pas positionner l'équipement à proximité de câbles électriques.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels survenus pour les raisons suivantes :

- Utilisation non conforme
- Montage incorrect du produit
- Modification ou extension du produit réalisé par l'utilisateur sans l'accord préalable de L'Échelle Européenne sous forme écrite
- Surcharge
- Utilisation malgré des défauts visibles
- Non-respect des instructions de montage et d'utilisation, des consignes de sécurité ou des normes et prescriptions en vigueur sur le site où le produit a été utilisé.

3.1. L'accès à la plateforme de travail

Accès aux plans de travail de l'équipement ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire des escaliers.

3.2. Charge d'exploitation des marches

Les marches en **aluminium** strié ont une charge d'exploitation de 150 kg / marche et une charge maximale admissible de 200 kg / marche

Les marches en **caillebotis aluminium** ont une charge d'exploitation de 150 kg / marche et une charge maximale admissible de 200 kg / marche

Les marches en **caillebotis acier** ont une charge d'exploitation de 150 kg / marche et une charge maximale admissible de 200 kg / marche

3.3 Charge d'exploitation des plateformes et plans de travail

Les plateformes en **aluminium** strié ont une charge d'exploitation de 150 kg / m² et une charge maximale admissible de 200 kg / m²

Les plateformes en **caillebotis aluminium** ont une charge d'exploitation de 150 kg / m² et une charge maximale admissible de 200 kg / m²

Les plateformes en **caillebotis acier** ont une charge d'exploitation de 150 kg / m² et une charge maximale admissible de 200 kg / m²

3.4. Limites d'utilisation en présence de vent.

Par principe, l'équipement doit être installé et utilisé seulement en l'absence de vent.

En cas de vent l'équipement, doit être retiré ou ancrer solidement à une structure fixe et stable.

3.5 Nombre d'utilisateur

Une personne(s) peut se trouver sur l'équipement.

3.6 Utilisation non conforme

- Les charges dynamiques telle que sauter, se balancer sur l'escalier ou la plateforme ne sont pas autorisées.
- Une éventuelle mise en danger des personnes par le courant électrique doit être évitée par l'utilisateur du produit.
- Il est défendu de monter sur les garde-corps, de s'appuyer sur les garde-corps, de se pencher par-dessus les garde-corps.
- Il est interdit de monter sur la plateforme par un autre endroit que les échelles ou escaliers prévus à cet effet.
- Il est recommandé de porter des vêtements de travail adéquats (chaussures de sécurité, EPI...)
- La montée et la descente ne doivent pas être bloquées par des outils.
- L'utilisation de l'équipement n'est possible que si l'état de santé de la personne le permet. Toute utilisation sous l'effet de médicaments, d'alcool ou de drogues n'est pas permise.
- Le produit ne doit pas être mis en place par le haut.

4.1. Informations générales

L'installation de l'équipement ne peut être effectuée que si les consignes de sécurité indiquées dans le chapitre 2, " Consignes de sécurité " ont été lues complètement et compris.

4.2. Contrôles préliminaires

- a) La surface sur laquelle est monté l'équipement et par la suite déplacé, doit être capable de supporter le poids et doit être nivelée afin de assurer une distribution uniforme de la charge
- b) Il faut veiller à l'absence de tout type d'obstacles.

4.3. Instructions d'assemblage (si l'équipement est livré en plusieurs modules ou en kit)

L'assemblage et le montage de l'équipement ne peuvent être effectués que par du personnel qualifié.

Si l'équipement est prévu pour le montage mural ou au sol, les consoles de fixation fournies par L'Echelle Européenne peut être utilisées. Le montage doit être effectué avec du matériel de fixation réglementaire, par exemple avec des cheville. Après la fixation sur le lieu d'utilisation, la réception doit être effectuée par du personnel qualifié.

Assemblage lors de la première mise en place.

Ouvrir l'emballage qui est livré avec l'équipement, et assurez-vous que les différentes parties ne présentent pas de dommages d'expédition qui pourraient compromettre la sécurité.

Il est recommandé de contrôler le produit après le premier montage et avant la première utilisation.

Mise en place du FREE-UP



La mise en place se fera par le sol.

Vérifier la bonne mise en place du produit



Les pattes acier doivent être en contact avec le montant latéral du camion.
Les aimants de maintien doivent impérativement « coller » sur le montant latéral du camion.

Réglage des pieds



Régler la hauteur des pieds pour ajuster la hauteur du FREE-UP par rapport au camion.
Le verrouillage des pieds sera assuré par les goupilles prévues à cet effet.

5.1 Consignes générales d'entretien et de vérification

- L'entretien et un contrôle réguliers doivent être exécutés par du personnel spécialisé.
- Il est recommandé de contrôler l'équipement après le premier montage et avant la première utilisation.
- L'équipement doit faire l'objet de contrôles, au moins une fois par an, s'il existe des dommages visibles. En cas d'utilisation permanente ou en raison de l'influence de l'environnement (par exemple hiver, climat maritime...) les intervalles de contrôle doivent être réduits en conséquence.
- La réparation ou le remplacement d'un élément endommagé n'est autorisée qu'après consultation du fabricant.
- L'entretien des pièces amovibles doit être effectué dans les règles de l'art (p. ex. le graissage)
- Contrôler s'il n'y a pas de fissures, de ruptures au niveau des soudures ou de traces de rouille
- Contrôler si la position des éléments de fixation, p. ex. des chevilles murales, vis, rivets, etc. est correcte et s'ils ne sont pas endommagés.
- Eliminer, après un certain nombre d'emplois toute substances, résidus, poussières... éventuellement présents sur les différents composants.
- Le nettoyage de l'équipement peut être effectué avec de l'eau et un détergent disponible dans le commerce. En cas d'encrassement avec de la peinture, des produits tâchant, des projections d'huile ou tout autre substance, utiliser un produit adapté (NB : veiller à ce que les détergents ne s'infiltrant pas dans le sol, les liquides de nettoyage utilisés doivent être éliminés conformément aux normes en vigueur pour la protection de l'environnement).
- Graisser régulièrement les parties (roues, les dispositifs de fermeture rapide de portillons) avec de l'huile disponible dans le commerce. Lorsque vous utilisez de l'huile, retirer les excès, l'huile ne doit pas venir sur les plates-formes, afin d'éviter à l'utilisateur de l'équipement de risquer de glisser.
- Examiner les plateformes et s'assurer qu'il n'a pas de déformations, écrasements, fissures ainsi que le fonctionnement des dispositifs de fermeture rapide. En cas de défection la plate-forme ne doit pas être utilisée. Vérifiez le fonctionnement de la trappe. Vérifier l'état des plinthes.
- Vérifier la capacité du roulement des roues, contrôler la fonctionnalité de la tige filetée et l'opération de freinage.
- Vérifier le bandage des roues.
- Si l'équipement est mobile, le stockage de l'équipement doit avoir lieu de sorte qu'il est de sorte qu'il ne subisse aucuns dommages. Il doit être stocké dans un endroit protégé des intempéries.

